



Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale

21, Rue Halab Mers Sultan –Casablanca-

Avis d'Appel d'Offres ouvert **sur offres de prix n° 02/CDM/MGEN/2015 (Séance publique)**

Relatif à L'achat de produits pharmaceutiques , dentaires et instruments au profit des CDM relevant de la MGEN

La Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale lance un appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'achat de produits pharmaceutiques, dentaires et instruments au profit des CDM relevant de la MGEN

L'ouverture des plis aura lieu **le mardi 24 mars 2015 à 10 h du matin**, au sein de la salle de réunions de la mutuelle rue Riad n°36 , Mers Sultan, Casablanca. La date limite de dépôt des catalogues et échantions est fixée au **17 mars 2015 à 10heures**.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Service Achats au siège central de la mutuelle, 21 rue Halab, Bureau 201, 2^{ème} étage, Mers-Sultan, Casablanca.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

N° d'appel d'offres	Nature des lots	Cautionnement provisoire
N° 02 /CDM / MGEN /2015	Produit pharmaceutiques, dentaires et instrumentation	10000,00 dh

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la CNOPS et des mutuelles du 25 jourmada I 1428 (11 juin 2007).

Les soumissions devront parvenir à la MGEN dans un pli fermé et cacheté contenant les deux enveloppes (la première comportant le dossier administratif et technique ; le deuxième comportant l'offre financière) prévues dans le dossier d'appel d'offres et porter les indications suivantes :

- Le numéro et l'objet de l'appel d'offres ;
- Le nom et l'adresse du soumissionnaire ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

Avertissement que « ce pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres » ;

Les soumissionnaires peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du chef du Service Achats ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la Commission d'Appel d'Offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 26 du règlement du 25 jourmada I 1428 (11 juin 2007) précité.